

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## DÉCRET

RELATIF AU

### Recrutement des architectes en chef des Monuments Historiques.

Article premier. — Les architectes en chef des monuments historiques sont recrutés par la voie du concours.

Art. 2. — Les architectes reçus au concours prendront le titre d'architecte stagiaire des monuments historiques et seront nommés architectes en chef au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans le service.

Art. 3. — L'ouverture d'un concours est déterminée par le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui fixera en même temps le nombre des candidats à recevoir.

Art. 4. — Sont admis à concourir les architectes français qui, sur la présentation d'études analytiques faites d'après des monuments anciens ou des projets de constructions neuves exécutées ou non exécutées, auront été reconnus capables de prendre part au concours par le Ministre, sur le rapport de la Commission des monuments historiques.

Art. 5. — Les épreuves du concours comprendront :

1<sup>o</sup> Une épreuve écrite et graphique ;

2<sup>o</sup> Une épreuve orale.

Les programmes de ces épreuves seront arrêtés par le Ministre, sur le rapport des membres du jury du concours.

Art. 6. — Le jury du concours sera composé du Directeur des Beaux-Arts, du chef de bureau et des inspecteurs généraux des monuments historiques et de quatre membres de la Commission désignés par le Ministre. Il sera présidé par le Directeur des Beaux-Arts ou, à son défaut, par un membre du jury désigné par le Ministre. Les fonctions de secrétaire du jury seront remplies par le sous-chef de bureau, auquel pourra être adjoint un rédacteur.

Art. 7. — L'ouverture du concours sera annoncée quatre mois au moins à l'avance, par voie d'insertion au *Journal Officiel*.

Art. 8. — Sont abrogées les dispositions du décret du 26 janvier 1892.

Paris, 21 janvier 1905.



## CHRONIQUE MENSUELLE

Les avatars de la houille blanche. — La chute du Bournillon. — L'installation électro-mécanique. — Système de régulateur. — Le pendant du Fait du Prince. — Une arroseuse électro-mécanique. — Dispositifs nouveaux. — Un flacon d'eau de Cologne.

La houille blanche, si prônée dans ces derniers temps, a légèrement laissé ternir sa réputation pendant cet hiver. Cette dame, oublieuse de ses origines, est, en effet, très frileuse. Dès qu'elle est descendue des hauts sommets neigeux sous la forme de torrents liquides, il semblerait que rien n'est plus capable de l'arrêter ; elle consent bien à s'étaler derrière les barrages, mais c'est pour mieux les franchir et poursuivre sa course folle vers l'océan, en communiquant son énergie de mouvement à tous les obstacles, roues hydrauliques, turbines et bateaux que l'homme industrieux sème sur son passage.

Une seule force peut l'arrêter, c'est le froid. Elle a mal résisté aux températures polaires que nous avons subies cette dernière saison. Les cataractes de grandes installations hydrauliques de nos pays montagneux se sont figées et réduites à de minces filets d'eau ; des puissances de milliers de chevaux se sont évanouies et sont tombées à un nombre d'unités dérisoire.

C'est que la houille blanche est femme et, comme disait jadis le roi François I<sup>er</sup>, « souvent femme varie, bien fol est qui s'y fie ». Il y a là grave matière à réflexion et un conseil

de prudence qu'il convient de ne pas négliger quand il s'agit de confier à cette dame la charge de tous les services d'une ville, éclairage, chauffage, transport, distribution d'eau. Avec elle, tout cela dépendra d'un caprice de température, de l'état frigorifique des contrées éloignées où nous aurions placé le foyer d'énergie qui, venant brusquement à se refroidir, plongera la ville dans l'obscurité, la privera de ses moyens de chauffage et de distribution d'eau et fera succéder au mouvement l'immobilité la plus complète.

Mais, qui n'a pas ses défauts ; il suffit que la houille blanche ait des qualités qui compensent largement les faiblesses inhérentes à son sexe. Aussi voyons-nous chaque jour se créer de nouvelles utilisations des forces hydrauliques que recèlent les robustes flancs de nos montagnes de la Savoie et du Dauphiné.

\*\*

Dans la vallée pittoresque de la Bourne et non loin du confluent de ce cours d'eau avec le ruisseau du Bournillon, qui arrose les mêmes gorges alpestres, on vient d'établir une usine hydro-électrique en vue de desservir les villes de Vienne et de Romans, situées respectivement à 40 et 70 kilomètres de la station.

A cet effet, on a aménagé les eaux de la Bourne, mais on a mis aussi à profit la source d'Arbois qui, alimentée par les eaux recueillies dans les fissures profondes des massifs calcaires bordant la vallée, vient surgir brusquement dans le lit même de la Bourne, un peu en avant du point où celle-ci reçoit le Bournillon. Néanmoins, la chute ainsi créée a reçu le nom de chute du Bournillon.

Le barrage nécessaire a donc été établi immédiatement en aval du confluent de la source, de manière à profiter de l'apport qu'elle fournit et qui s'élève au débit de 1 mètre cube par seconde.

L'établissement du barrage a été facilité par la présence, au milieu du cours de la Bourne, d'un rocher d'une dizaine de mètres de hauteur. L'ouvrage proprement dit est construit en maçonnerie ; sur l'un des côtés est ménagée une vanne de chasse destinée à l'évacuation des sables et des graviers.

De là part le canal d'aménée, dont l'entrée est munie d'une grille de protection et d'une vanne permettant de supprimer l'accès de l'eau en cas de réparation. Ce canal est creusé en tunnel sur la rive gauche de la Bourne et son développement est de 1.800 mètres.

Par suite du peu de largeur de la gorge, on a été obligé de creuser la chambre de décantation, voisine de la prise, à l'intérieur même du tunnel ; un canal latéral de fuite, percé dans le rocher, remplit le rôle de déversoir régulateur et permet d'évacuer les eaux en excédent, qui tombent dans le lit de la Bourne, sous forme de cascade de 50 mètres de hauteur.

A l'extrémité, se trouve la chambre de mise en charge, d'où part la conduite forcée. Cette chambre est divisée en deux parties par une grille à barreaux très rapprochés, destinée à arrêter les graviers et détritiques qui viendraient obstruer la conduite et détériorer les turbines. La conduite forcée présente une longueur totale de 350 mètres ; elle est formée de viroles en acier, rivées bout à bout, et repose, de distance en distance, sur des murettes de maçonnerie, en suivant, autant que possible, la déclivité du terrain. A l'arrivée, près de l'usine, elle vient se raccorder au tube collecteur à angle droit sur lequel se soudent les prises des trois turbines actuellement en service.

La salle des machines a 63 mètres de longueur sur 16 mètres de largeur ; elle est aménagée pour contenir six groupes électriques de 1.250 chevaux ; les trois premiers, qui sont seuls installés présentement, absorbent la totalité de la chute hydraulique actuelle qui, au débit moyen de 2.500 litres, à la pression de 102 mètres de hauteur d'eau, développe 2.500 chevaux. Les trois autres turbines projetées seront alimentées par une deuxième chute dont l'origine sera établie ultérieurement à 200 mètres d'altitude au-dessus du premier barrage. On obtiendra ainsi une pression de 300 mètres qui, au débit réduit de 850 litres, fournira encore une puissance de 2.500 chevaux. La puissance de la première chute, diminuée du débit précité, tombera alors à 1.600 chevaux.

\*  
\*\*

Les turbines à axe horizontal ont été établies, ainsi que toute l'installation hydraulique, d'ailleurs, par la maison Bouvier, de Grenoble. La partie particulièrement intéressante consiste dans l'application d'un nouveau régulateur de vitesse imaginé par ces constructeurs. Le réglage de la vitesse est une des questions les plus difficiles à résoudre dans ce genre de mécanisme. Si, en effet, la charge imposée au moteur diminue, celui-ci tend à s'emballer ; les régulateurs sont alors disposés pour agir sur la vanne, qui limite l'introduction d'eau dans la turbine ; mais la fermeture dépasse toujours la mesure, pour ainsi dire, et la vitesse est réduite au-dessous de la valeur de régime ; le régulateur agit alors en sens contraire et exagère l'ouverture, de sorte que la vitesse se met à croître de nouveau, et ainsi de suite. En définitive, pendant chaque période de régime troublé, la vitesse ne revient à son taux normal qu'après une suite d'oscillations successives autour de la vitesse que l'on voudrait maintenir constante.

Le système de régulateur imaginé par MM. Bouvier est basé sur l'emploi d'une pompe à débit constant qui refoule le liquide dans une conduite à travers un orifice dont la section peut varier par le déplacement d'une soupape commandée

elle-même par un régulateur à force centrifuge. Le débit étant constant, la pression dans la conduite dépendra évidemment de la section variable de l'orifice démasqué par la soupape. Sur cette conduite, sont branchés des cylindres munis d'un piston dont l'une des faces est soumise à la pression de l'eau et l'autre est contre-butée par un ressort à boudin. Lorsque la pression varie dans la conduite, le piston se déplace jusqu'à ce que le ressort bandé fasse équilibre à cette pression. La tige du piston agit, par un système de leviers, sur les vannes de réglage de la turbine, et la position du vannage correspond ainsi rigoureusement à celle du régulateur à force centrifuge, sans oscillations d'aucune sorte.

Pour éviter les coups de bélier qui se produiraient nécessairement au moment de la fermeture brusque d'un ou plusieurs moteurs, au grand préjudice et danger de la conduite forcée, chaque turbine est munie de son régulateur de pression. Cet appareil consiste en une soupape commandée par l'arbre de vannage et disposée de telle sorte qu'elle s'ouvre brusquement au moment de la fermeture de la vanne, en laissant passage à l'eau détournée de la turbine, et se referme immédiatement, mais lentement, dès que le coup de bélier a été évité, pour ne pas causer de perte d'eau inutile.

Les touristes qui vont excursionner dans les monts du Vercors seront peut-être offusqués par la vue d'une usine établie dans les sites pittoresques de la vallée de la Bourne, mais ils se consoleront sans doute en envisageant ce bâtiment comme un nouveau palais élevé à l'usage de haute et puissante dame Houille Blanche ; c'est le progrès et c'est logiquement, après le fait du prince, le fait pendant de la princesse.

\*  
\*\*

Là où le progrès ne se fait pas encore bien sentir, c'est dans les procédés d'arrosage des voies urbaines. En voyant passer ce vulgaire tonneau métallique, trainé par des animaux cahin-cahants, humidifiant péniblement quelques mètres carrés de poussière, on songe involontairement à cette époque plutôt arriérée que dépeint le poète dans ces vers célèbres :

*Et deux bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,  
Promenaient dans Paris le monarque indolent.*

On nous avait fait espérer, au moment de la transformation de la traction animale en traction mécanique sur les lignes de tramways de notre bonne ville, que nous allions être aspergés, dans les grandes largeurs, pendant la saison d'été, par des arroseuses électriques automotrices. Etre arrosé électriquement, c'était le rêve, ou plutôt ce n'était qu'un rêve qui s'est dissipé comme par enchantement, pour la Compagnie, sans doute, mais non pour le public, qui a été déçu dans ses aspirations à cette fraîcheur promise.

Les habitants de Cologne sont plus favorisés, car, depuis l'été dernier, ils ont été gratifiés d'arroseuses électriques à l'eau de Cologne, naturellement. Cette machine circule sur les parcours des tramways municipaux. On a adopté un type d'automotrices sur bogies, dont les quatre essieux permettent de supporter un réservoir de capacité double par rapport à la voiture ordinaire à deux essieux, ce qui présente l'avantage de réduire au minimum le nombre des remplissages et les frais d'établissement des prises d'eau et des voies de manœuvre.

Le poids de la voiture vide est d'environ 13 tonnes et, en charge complète, de 23 tonnes. Le dispositif d'arrosage, très ingénieusement agencé, permet de régler exactement le champ de projection de l'eau et l'intensité de l'afflux liquide. Il se compose de deux couples de tubes, le premier disposé sous les plate-formes avant et arrière, sert à l'arrosage de l'entre-

voie ; le second, situé vers le milieu de la longueur de la voiture, est composé de deux tubes placés sur les côtés, de manière à arroser les zones latérales. La largeur maximum d'arrosage peut atteindre ainsi 15 à 16 mètres.

Les pommes d'arrosoir placées sous les plates-formes sont commandées par des soupapes actionnées au moyen de pédales, placées à la portée du mécanicien ; un diaphragme en accent circonflexe répartit intérieurement la masse liquide sur toute la surface perforée, de manière à obtenir une nappe homogène, qui vient balayer le sol sur une largeur de 2<sup>m</sup>50.

Les appareils latéraux présentent des dispositions spéciales ; les pommes d'arrosoir sont en forme de cylindres, parallèles à l'axe de la voiture et perforés sur le tiers environ de leur surface cylindrique, du côté extérieur à la voiture. A l'intérieur du cylindre, glisse un piston commandé au moyen de leviers actionnés de la plate-forme, par la main du mécanicien. Quand le piston est au fond de sa course arrière, l'eau ne pénètre pas dans le cylindre perforé ; mais, selon qu'il est plus ou moins tiré, il découvre une longueur plus ou moins grande du cylindre perforé et fait ainsi varier l'épaisseur de la lame liquide. Cette lame s'épanouit en forme d'éventail, dont les jets supérieurs sont projetés à la distance maximum. En outre, un obturateur en forme de segment cylindrique peut tourner autour de l'axe du piston et réduire le jet dans le sens vertical, comme si quelque main invisible repliait l'éventail liquide. On peut ainsi régler l'amplitude du jet, suivant la largeur de la chaussée, jusqu'à le réduire à un simple pinceau liquide.

On peut laisser arriver l'eau directement dans les arrosoirs latéraux, comme dans le cas d'une tonne d'arrosage ordinaire, mais alors, la portée varie avec la hauteur de l'eau contenue dans le réservoir. Si l'on veut obtenir un jet d'amplitude constante, tout en augmentant la portée, on fait passer l'eau à travers une petite pompe rotative, actionnée par un moteur électrique, qui lance le liquide sous pression dans l'appareil d'arrosage.

Avec un pareil engin, muni d'un réservoir de 10 mètres cubes, on arrose une longueur de 5 kilomètres, sur 8 à 14 mètres de largeur, à la vitesse moyenne de 12 kilomètres à l'heure. Le rendement de cette voiture automotrice équivaut à celui de cinq voitures ordinaires de 2 mètres cubes, traînées par un cheval. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 25 fr. par jour ; celles d'une voiture ordinaire étant de 12 fr. 50, on voit que l'arrosage électro-mécanique permet de réaliser une économie de 40 francs par jour, soit de 4.000 francs par an.

Espérons que Lyon ne restera pas longtemps en arrière et pourra bientôt se payer un flacon automoteur qui ne le cède en rien à celui de Cologne.

DARYMON.

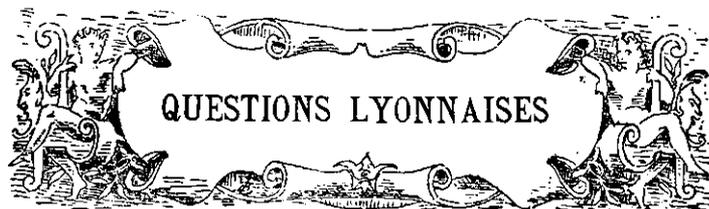
## LE SERVICE DE L'ARCHITECTURE MUNICIPALE

Le service de l'Architecture municipale de la ville de Lyon, qui avait été réorganisé par l'arrêté du 17 juillet 1901, vient de subir une nouvelle modification.

L'emploi d'architecte en chef a été rétabli et M. Monot, précédemment architecte divisionnaire de la 1<sup>re</sup> circonscription (1<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> arrondissement), en a été nommé titulaire.

La *Construction Lyonnaise* lui adresse, à cette occasion, ses plus sincères compliments.

Le service se trouve centralisé toujours au Palais des Arts, entrée unique à droite du grand perron, place des Terreaux, n° 19.



## DEPLACEMENT DE LA GARE DE LA CROIX-ROUSSE

Nous avons signalé, il y a quelques années, les projets étudiés par la Compagnie P.-L.-M. et les administrations intéressées pour la modification et l'agrandissement de la gare Lyon-Croix-Rousse.

Les installations actuelles étant devenues insuffisantes, aussi bien pour le service des voyageurs que pour les services de grande et petite vitesse, cette question de transformation est maintenant d'une brûlante actualité.

Au cours de l'année 1901, le Conseil municipal d'alors, consulté au sujet des propositions faites par la Compagnie P.-L.-M. et tenant compte de deux pétitions par lesquelles les habitants du quartier de la Croix-Rousse avaient formulé divers desiderata concernant soit l'emplacement destiné à la nouvelle gare des voyageurs, soit l'éloignement de la gare des marchandises, émit, par une délibération du 18 février 1902, un avis favorable à ce projet sous diverses réserves et notamment sous la réserve que la nouvelle gare des voyageurs serait établie de façon que sa façade soit placée sur l'alignement obtenu en joignant l'extrémité du côté nord de la rue Jacquard au côté nord de la petite rue de Cuire, pour créer devant ladite gare une place offrant des dégagements suffisants et mettant en communication les deux parties est et ouest de la Croix-Rousse.

Au cours des enquêtes réglementaires, divers intéressés présentèrent à leur tour des observations dans le même sens, et finalement M. le Ministre des Travaux publics, par une décision du 15 novembre 1902, a invité la Compagnie P.-L.-M. à procéder à une nouvelle étude comportant :

- a) Le déplacement de la gare future vers le nord, de manière à permettre le prolongement rectiligne de la rue Jacquard jusqu'à l'origine de la petite rue de Cuire ;
- b) Le maintien d'une jonction par voie ferrée entre la gare P.-L.-M. et la gare supérieure du funiculaire.

La Compagnie P.-L.-M. était invitée, d'ailleurs, à entrer en négociations, d'une part, avec la Compagnie du funiculaire, quant aux dispositions nouvelles qu'elle croirait devoir proposer en vue de maintenir la continuité du service des voyageurs ; d'autre part, avec la ville de Lyon, au sujet de la participation de celle-ci aux dépenses supplémentaires motivées par ce nouveau programme.

A la suite de ces diverses prescriptions, le chemin de fer a étudié un nouveau projet qui porte la date du 25 avril 1904, projet évidemment plus dispendieux, puisqu'il comporte un excédent de dépenses de 433.000 francs, mais, par contre, plus complet pour la ville de Lyon, laquelle aurait à prendre à sa charge le supplément prévu, ainsi qu'une soulte de prix par le fait que des terrains de valeur doivent passer du domaine du P.-L.-M. dans le domaine communal et inversement.

En tenant compte de tous les frais, voici quelle serait, en détail, la dépense totale à payer par la ville :

1° Pour les travaux proprement dits. . . . .	433.000 »
2° Soulte pour les terrains échangés. . . . .	225.000 »
3° Dépenses d'expropriation. . . . .	158.000 »
4° Indemnités locatives. . . . .	40.000 »
Total. . . . .	<u>856.000 »</u>

L'ancien projet de 1901 serait moins onéreux à réaliser, car il n'exigerait de la part de la Ville de Lyon, qu'une dépense d'environ 112.000 francs.

Les nouvelles propositions de la Compagnie P.-L.-M., conformes, d'ailleurs, aux desiderata exprimés, auraient donc pour conséquences d'engager les finances municipales à un supplément de 744.000 francs, chiffre énorme eu égard aux améliorations qui en découleraient.

Il est vrai qu'à ce prix, une place pourrait être créée devant la gare de la Croix-Rousse ; mais l'utilité de cette création est discutable.

C'est également l'avis de la Municipalité qui considère que le boulevard de la Croix-Rousse suffit à assurer convenablement la circulation, même en supposant à cette dernière une extension considérable dans l'avenir.

M. Augagneur, dans son rapport au Conseil, formule donc l'opinion que le projet de 1901 donne satisfaction aux besoins de la circulation, puisque la rue Jacquard se trouve prolongée avec sa largeur normale de 12 mètres. Il offre sur le projet de 1904 l'avantage de maintenir le bâtiment des voyageurs à sa distance actuelle de la gare du funiculaire, ce qui ne complique pas la question de la suppression de la voie de raccordement entre les deux gares. D'autre part, on doit tenir un compte très sérieux de ce fait que les aménagements intérieurs de la gare du projet de 1901 sont beaucoup plus commodes pour le public. Enfin et surtout, le projet de 1901 doit coûter 112.000 francs environ à la Ville au lieu de 856.000 francs.

Dans ces conditions, l'administration municipale estime qu'il n'y a pas à hésiter à donner la préférence au projet de 1901, modifié de manière à permettre l'exécution de la rue Jacquard prolongée.

Quant à la question du raccordement entre la gare du P.-L.-M. et le funiculaire, le maire rappelle que l'ancien Conseil a persisté à repousser le maintien de la voie actuelle et que la Municipalité doit persister dans cette manière de voir, car il n'est pas possible de tolérer plus longtemps le passage de véritables trains sur le boulevard de la Croix-Rousse.

Cependant, il convient de tenir compte de ce fait, que la Compagnie du funiculaire a eu gain de cause auprès de l'Administration supérieure des travaux publics, puisque la décision ministérielle du 15 novembre 1902 a prescrit d'étudier le « maintien d'une jonction par voie ferrée entre la gare P.-L.-M. et la gare supérieure du funiculaire ». Dans ces conditions, la solution indiquée par M. Noblemaire paraît être la plus favorable pour la Ville, car le boulevard ne serait plus traversé que par des véhicules analogues aux voitures de tramways. La rue de la Terrasse est assez large au droit de la gare P.-L.-M. pour qu'on puisse laisser stationner une voiture du funiculaire, sans inconvénient pour la circulation.

Il convient, d'ailleurs, de remarquer que d'après la décision ministérielle du 15 novembre 1902, il semble que la Ville doit rester en dehors des négociations relatives à cette jonction, et que la Compagnie P.-L.-M. doit s'entendre directement avec la Compagnie du funiculaire.

Comme suite à son rapport, le Maire de Lyon a proposé au Conseil de prendre les résolutions suivantes, lesquelles seront très probablement acceptées sans grandes modifications par le chemin de fer :

1° Approuver le projet présenté par la C<sup>ie</sup> P.-L.-M. en 1901, si cette Compagnie consent à modifier l'emprise de la gare des voyageurs de manière à permettre l'exécution de la rue Jacquard prolongée conformément au tracé KL, indiqué en rouge sur le plan (pièce n° 3 du dossier) ;

2° En ce qui concerne la jonction de la gare du funiculaire avec la gare P.-L.-M., décider qu'il y a lieu pour la Ville de

s'opposer à la prolongation de la voie ferrée P.-L.-M. jusqu'à la gare du funiculaire et qu'il appartient aux deux Compagnies intéressées de rechercher le meilleur mode de jonction et de présenter des propositions à ce sujet.

Il faut espérer qu'un accord interviendra vite et qu'il sera inutile de reprendre la question par l'examen de nouvelles combinaisons qui demanderaient bien plusieurs années d'étude.

VALROSE.

## L'ÉLECTRICITÉ A LYON

Notre confrère le *Salut Public* publiait, le 11 janvier dernier, dans ses « Informations financières » l'intéressante nouvelle suivante, sous le titre *Un transport d'énergie électrique à grande distance* : « La Société Grenobloise de Force et de Lumière vient de décider la construction d'une ligne de transport d'énergie électrique à grande distance, qui établira le record sur notre vieux continent.

« Il s'agit de transporter entre Moutiers (Savoie) et Lyon, l'énergie nécessaire pour actionner les tramways de la grande cité lyonnaise. La distance est de 180 kilomètres ; c'est un chiffre qui n'a point été encore atteint en Europe. La puissance à transmettre est de 6.300 chevaux, elle sera fournie par une chute de 65 mètres de hauteur.

« On emploiera le courant continu à haute tension tel qu'il a été appliqué entre Saint-Maurice (Valais) et Lausanne, soit une distance de 58 kilomètres. Ce système a l'avantage d'être fort économique comme établissement.

« Entre Saint-Maurice et Lausanne, le voltage maximum est de 22.000 volts ; il s'élèvera à 56.960 volts entre Moutiers et Lyon. Ce sera la tension la plus considérable qui ait été atteinte en Europe.

« La transmission du courant se fera simplement au moyen de deux fils de cuivre de 9 millimètres de diamètre. A l'entrée de Lyon, le courant aura encore une tension de 50.000 volts.

« C'est un essai très audacieux, mais qui ne présente pas de difficultés insurmontables en l'état actuel de la science. La réalisation de ce projet marquera un pas nouveau dans la voie incessante du progrès. »

Si le lecteur veut bien se reporter à notre numéro du 16 janvier 1904, il verra que les événements que je plaçais alors, sous forme badine, à Honolulu, sont sur le point de se réaliser en partie.

Il y a plus d'une année, devant le projet d'apport à Lyon de l'énergie de la houille blanche, certains avaient rêvé d'un trust grandiose dont l'agglomération lyonnaise aurait probablement fait les frais. Si l'on totalise les capitaux réels des diverses Sociétés électriques de notre ville, Compagnies de tramways, de Jonage, du Gaz et de la Franco-Suisse, celle-ci en voie d'arriver de l'Est, on verra que l'exploitation des forces électriques à Lyon représentera bientôt une masse de plus de 150 millions qui vont se trouver aux prises.

Un assemblage homogène d'intérêts si divers, et parfois directement opposés, avait de quoi tenter quelques esprits ; aussi le projet d'une entente générale fut-il conçu ; mais la gestation fut laborieuse et, malgré d'infinis petits soins, le phénomène ne vint au monde qu'écartelé et en lambeaux. Le temps a fait son œuvre de désagrégation et, aujourd'hui, deux groupes opposés se dessinent et se forment, prêts à en venir aux mains et à échanger des horions.

L'intérêt général ne peut que gagner à la bataille. Il faut constater, du reste, que le jeu naturel des intérêts et l'antagonisme qui en découle aident plus à l'avènement de la libre

concurrence que les formules verbeuses des vieilles barbes à scrupules tôt apaisés.

L'entrée en lice du nouveau facteur, première étape d'une forte idée, habilement conçue, patiemment préparée, sagement développée, laquelle peut mettre à nos portes des milliers de chevaux-vapeur dérivés du haut Rhône, de l'Isère, du Drac et de la Bourne, est destinée à bouleverser les conditions économiques de la Cité. Il vaut donc la peine qu'on se recueille un moment et qu'on examine de sang-froid l'avenir qu'on nous prépare.

Dans le choc imminent des millions, il y aura, parmi les gladiateurs *modern-style*, des énergies juvéniles, de robustes maturités pleines de réserves et des essoufflés ; mais chez tous une science profonde de la stratégie des affaires. Les essoufflés, renonçant aux amitiés anciennes, se créent, en vue de batailles prochaines, des alliances nouvelles. C'est donc à un beau spectacle qu'il nous sera donné d'assister.

Partisan résolu de la libre concurrence, je reconnais aujourd'hui que l'opposition des intérêts a momentanément écarté la crainte d'un vaste trust ; je remets donc au fourreau ma modeste épée, qui ne sert point du reste. Pour causer de ces questions si dignes d'attention, je n'aurai plus besoin de changer d'hémisphère et de transmuter d'élégants gentlemen en négrillons des îles, *ut parva componere magnis*.

Je ferai prochainement un exposé simple et impartial de la situation, me réservant toutefois mon droit d'avis personnel sur les moyens mis en œuvre et, au besoin, sur les protagonistes en présence.

IGNOTUS.

### LA NOUVELLE AVENUE DE LA GARE DE PERRACHE

La station de tramways de la gare de Perrache était devenue elle-même une véritable gare, mais une gare de plus en plus encombrée, où les voitures de toutes les directions venaient s'entasser et finissaient par rendre l'accès du chemin de fer P.-L.-M. absolument inabordable. La nouvelle ligne Perrache-Croix-Rousse menaçait (dans un avenir toujours prochain, quoique toujours retardé) d'accroître encore l'encombrement par l'apport de nombreuses voitures supplémentaires. A cette occasion, la Compagnie O.-T.-L., d'accord avec la Municipalité, fit étudier une transformation complète de cette avenue.

D'après le plan adopté, l'ancienne chaussée de 16 mètres doit être élargie à 35 mètres ; mais cette vaste étendue est divisée en trois parties par autant de refuges régissant sur toute la longueur, dont un central de 6 mètres de largeur et deux trottoirs intermédiaires de 2<sup>m</sup>60 de largeur seulement ; toutes les voies d'aller et de retour des lignes de tramways seront établies sur les chaussées partielles du centre, de part et d'autre du grand refuge ; les deux chaussées latérales seront réservées exclusivement à la circulation des voitures traînées par chevaux.

Cette vaste avenue sera éclairée par onze lampes à arc du modèle de celles déjà établies dans l'axe du cours du Midi. Elles seront réparties suivant deux rangées de quatre lampes sur chacun des nouveaux trottoirs extrêmes bordant les terre-pleins du cours du Midi, et une troisième rangée de trois lampes disposées en quinconce par rapport aux précédentes, sur l'axe du refuge central.

Les travaux, déjà commencés, sont en pleine activité et, dès qu'ils seront achevés, l'accès principal de la ville, au débarcadère du chemin de fer P.-L.-M., offrira, sans contredit, aux étrangers qui viennent nous visiter, une avenue digne en tous points de la seconde ville de France.

### CRÉATION D'UN NOUVEAU QUARTIER INDUSTRIEL

DANS LA BANLIEUE DE LYON

La Commission exécutive du Conseil général des hospices a reçu, d'une Compagnie industrielle, une proposition pour l'achat d'un terrain d'une superficie de 11.586 mètres carrés ayant pour limites, au nord, le cours Lafayette ; au sud, le prolongement projeté de la rue du Rêve-d'Or ; à l'est, la rue de la Villette, et, à l'ouest, la nouvelle emprise du chemin de fer de Lyon à Genève ; dans ce terrain se trouve compris un tronçon du chemin de Saint-Antoine, situé entre le chemin de la Villette et l'emprise du chemin de fer.

La Compagnie industrielle a pris l'engagement de construire sur tout le terrain qu'elle demande à acquérir :

1° Une *maison importante*, à l'angle du cours Lafayette ; 2° des *docks*, le long du chemin de fer ; 3° des *maisons d'habitation*, type Mangini, le long du chemin de la Villette, devenu prolongement de l'avenue Thiers, dont la largeur est de 25 m.

Elle a mis toutefois pour condition à son offre d'achat, que l'administration des hospices provoquerait, avant la mise en adjudication du terrain, le déclassement de la portion du chemin de Saint-Antoine, comprise entre le chemin de la Villette et le chemin de fer.

Des pourparlers ont été engagés par les hospices avec la ville en vue de la cession du terrain dont il s'agit au prix de 30 francs le mètre carré, prix qui paraît représenter la valeur des terrains dans le quartier. Ce traité et ce prix ont été acceptés par la ville de Lyon.

### LE SERVICE D'ARCHITECTURE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le 26 janvier 1892, un décret avait organisé le service d'architecture des monuments historiques et disposait que les architectes chargés de la conservation de nos édifices classés seraient recrutés par voie de concours, au fur et à mesure qu'ils se produiraient les vacances dans ce service.

Deux concours ont eu lieu depuis, en 1893 et en 1898, pour pourvoir au remplacement de cinq architectes. Toutefois, les architectes des monuments historiques se trouvaient, pour la plupart, en fonctions avant l'application de ce décret, et plusieurs d'entre eux étant attachés depuis longtemps à ce service, le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sans attendre de nouvelles vacances, s'est préoccupé, en vue d'un avenir prochain, de réserver la collaboration de jeunes architectes, afin d'assurer la continuité de vues et de traditions dont s'inspire la Commission des monuments historiques.

Ces architectes, recrutés ainsi à l'avance et jugés dans les épreuves du concours au point de vue de la théorie, pourraient être soumis ensuite à des épreuves pratiques sous forme de missions ou de travaux relatifs à nos monuments classés, qu'ils accompliraient sous le contrôle de la Commission des monuments historiques. En outre, pour que le concours leur donnât un avantage immédiat, ils recevraient, à leur admission, le titre d'architecte stagiaire des monuments historiques jusqu'au moment où, une vacance se produisant, ils pourraient être nommés architectes en chef des monuments historiques d'un département.

C'est en s'inspirant de ces considérations que M. Chaumié, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a étudié un projet de réorganisation du mode de recrutement des architectes des monuments historiques, et a fait signer, le 21 janvier dernier, le décret que nous publions plus haut.

## AU PALAIS MUNICIPAL DES EXPOSITIONS

— SUITE —

C'est un art coquet, délicat, élégant que l'art du miniaturiste, convenant aux jolies choses pimpantes, aux visages souriants, aux chairs satinées, à la soie des étoffes, en un mot aux portraits de femmes, à la reproduction de certains tableaux de grands maîtres, exigeant ainsi des prodiges de léché, de fini, de correction, et, par cela même, naturellement, cher aux dames. Parmi les *six miniatures sur ivoire* sous vitrine (749) de Mme LAFORGE, à signaler particulièrement *Jeune femme au chapeau*, où le flou des dentelles du corsage met bien en valeur le visage, et *les Pommes*, aux tons verts et craniois. Je m'en voudrais de passer sous silence les vitrines (719 et 827) de Mme GARNIER et de Mlle YEMENIZ ; divers portraits de duchesses du temps des rois et de dames de notre époque captivent l'attention. Très remarquables et remarquées : la tête de jeune femme (731), *étude* de Mme GUYARD-CHARVET ; la femme décolletée au profil perdu dans des cheveux roux (711), *peinture* de Mlle DURET ; la femme accoudée sur de moelleux coussins, tenant à la main un éventail à plumes de paon, représentant la *Satisfaction* (760), de Mme MALIBRAN ; la tête de femme aux cheveux blonds bouclés (696), de Mlle COSTABEL ; la brune *Italienne* (799), de Mlle RESILLOT, apparaissant devant un décor de mer bleue et de temples de marbre. Il y a un mouvement endiablé dans l'embrassade folle, *sujet* sur ivoire (734), de Mlle HENRIC ; je trouve le teint maladif aux trois beaux *portraits* (802), de Mlle REY. Le *Ravissement de Psyché*, d'après Bouguereau (736), de Mlle ISNARD, est d'un bon coloris ; il en est de même pour *Réverie*, d'après Asti (694), tête de femme à belle chevelure fauve, de Mlle COLIN. *Mélancolie* (742) et *Ephémère* (743), par Mme et Mlle JAMBON, produisent une excellente impression. Quant au *Bélisaire mendiant*, d'après Gérard, en camaïeu bleu (703), par M. DESGEORGES, il est trop haut placé pour être vu ; est-ce grand dommage ? Je me le demande. Pourtant, le *Bélisaire* est un des ouvrages les plus populaires d'un grand peintre d'histoire — Ingres s'étant nommé, de sa propre autorité, le premier peintre d'histoire — du peintre des rois et du roi des peintres, qui reçut de Louis XVIII le titre de premier peintre du roi et celui de baron. Le Musée de Lyon possède, de cet artiste, *Corinne au cap Misène*, toile léguée par Mme Récanier, mais le *Bélisaire*, qui avait été commandé et payé d'avance par J.-B. ISABEY, est aujourd'hui en Russie. Par conséquent, l'œuvre de M. Desgeorges n'est qu'une reproduction — probablement — de la gravure de Boucher-Desnoyers. Alors, l'intérêt diminue ; de plus, on pourrait peut-être dire que tant d'infortunes, ne parvenant pas à abattre le vieux général byzantin, et inspirant néanmoins la terreur et la pitié, ne sauraient entrer dans le cadre de la miniature, la peinture minutieuse des médaillons- portraits et des dessus de boîtes, des bonbonnières et des tabatières, où Van Blarenbergue et Klingstedt se firent une grande réputation et où Mme MARTIN-CHAMBON excelle actuellement, avec ses merveilleuses productions exposées dans la vitrine 763. Après les émaux de M. BONNAUD, très bien placés, vrai régal pour l'œil, aux sujets aussi variés qu'intéressants : *L'Embaras du choix*, d'après Roybet, un *Coup de vent*, une *Visite à Pompéï*, il nous est donné d'admirer la vitrine des orfèvres.

L'émaillerie prend de plus en plus une place considérable dans l'orfèvrerie. L'essor en a-t-il été donné par le japonisme ou par le Lyonnais Armand-Calliat, dont l'originalité fut célèbre, il y a quelques années, dans l'orfèvrerie religieuse ? Quoi qu'il en soit, l'exposition de M. BONNAUD (667), compre-

nant *vases et bijoux*, est très goûtée. Secouant heureusement les torpeurs de la routine, M. RIVAUD (806) a cherché et a trouvé des gammes pour ses bijoux, *bagues et colliers*, qui n'ont plus l'éternel ton de l'or. Celui qu'il sort de ses creusets a des teintes rutilantes de cuivre. Nous sommes à une époque éprise d'art pour l'art même, où l'on ne recherche pas tant la richesse des matières que l'habileté de la mise en œuvre. L'argent et le patine, même le fer, entrent dans l'orfèvrerie, à l'heure présente, sacrés par le talent déployé par M. BOUVET. Les peignes ornés de fleurs légèrement rosées et jaunâtres, où brillent diamants et gemmes, sont des objets ravissants, dans la vitrine (718) de M. GAILLARD. « Grand merci, bonnes gens ! » disent les visiteurs, paraphrasant la réponse de Charles VI aux habitants de la ville de Paris, lui offrant des plats d'or : « Ils sont beaux et riches ! ». Aussi beaux que ceux de Lalique, le promoteur du style actuel — le modern-style, dans ce qu'il a de bon ; affirme-t-on, est issu du bijou — aussi simples d'éléments que raffinés d'effets et d'une exquise originalité.

M. MAJORELLE, qui occupe le premier rang dans la production des meubles pour intérieurs riches, a déserté le Salon cette année. C'est peut-être à cause de l'insuffisance de l'emplacement réservé aux arts décoratifs. En tout cas, le nabab qui s'offrira le *bahut* (823) et la *panetière* (824), de M. VINCENT, n'aura pas à se plaindre. Comme c'est finement sculpté !

Le vitrail prend une importance de jour en jour plus grande dans le décor moderne et pourtant, l'on voit au Salon peu de vitraux. Quatre en tout ! Et encore les deux petits de M. COPILLET, ceux qui sont accrochés aux fenêtres, ne sont-ils arrivés qu'après l'ouverture. Parmi eux, se trouve un petit paysage d'automne délicieusement évocateur. Très beau vitrail, *la Nuit bleue* (780), de MM. NICOD et JUBIN, les maîtres du genre, d'une jolie harmonie de couleurs, simple, vigoureux, d'une composition serrée et pleine, où il est tiré parti avec une habileté extrême des plombs qui retiennent les verres des diverses nuances.

Terminons, avant de descendre à la sculpture, par les essais d'ordre assez spécial de MM. CHOREL et MUSCAT. De ce dernier, *le Faucheur* (779) est plus vrai d'attitude et de mouvement que sa *Faneuse* (628), qui se trouve dans la sculpture. M. CHOREL réussit dans le genre portrait-statquette, dont MM. Walgren et Th. Rivière furent les créateurs. Ces petits portraits en pied, ces figurines élégantes, *Portrait du maître d'armes Th.*, *Portrait de Mme R...*, celui-ci polychromé, exprimant l'individu tout entier par la pose et l'allure autant que par physionomie, où la vie se trouve si curieusement surprise, où règnent le souci et l'amour du moderne, établiront la réputation de l'artiste ; juste tribut payé à son mérite et à l'innovation dont nous avons un précieux échantillon.

La sculpture est moins agréable que la peinture pour le gros du public. On la néglige et on ne la comprend guère ; serait-ce parce qu'elle est un art austère ? J'avoue ne pas comprendre — je ne suis pas le seul — *l'Ombre* de M. RODIN. Le triomphateur des Salons parisiens nous a gratifiés d'une œuvre monumentale, qui décèle, dans certaines parties, une science incomparable ; elle est aussi monumentalement énigmatique. Cette exception étant faite, la grande sculpture n'existe pas ; une autre lacune se présente aussi : l'absence de la sculpture funéraire. En général, nous n'avons, dans cette section, que des travaux commandés. Les marbres, les bronzes, à cause du prix élevé de la matière première, si l'on fait abstraction du temps et du labeur de l'artiste, nécessitent une avance d'argent considérable ; de plus, si la vente n'a pas lieu, c'est une perte à supporter. Les frais en pein-

ture, indiscutablement, sont beaucoup moins onéreux. Un sculpteur comme M. Rodin, ayant conquis gloire et fortune, peut se payer la fantaisie d'exposer des bronzes coûteux, noble oblige, est-il permis d'ajouter, mais ce n'est pas une raison pour que nous nous inclinions. Impartial comme l'historien, le critique doit être aussi sincère. Eh bien, ces moignons, le cou énorme, la tête en ligne droite avec l'épaule, tout cela me chiffonne ; au surplus, il est impossible à l'être humain, d'après les lois de la mécanique, tel qu'il est ici posé, de se tenir en équilibre. Et, pour conclure, qu'est-ce que cela dit ? quel accent sort-il de là ? L'accent, ainsi défini par M. Jules Claretie : « ce qui retient, ce qui charme, ce qui fait penser, ce qui palpète, ce qui est réellement supérieur. » Le buste en marbre de Louis Vitet, ancien maire de Lyon, commandé par la Ville à M. RENARD, est d'une finesse et d'une élégance extrêmes. Ce marbre a dû être exécuté d'après une photographie. Double difficulté victorieusement surmontée. Quelle intensité de vie dans cette tête pensive et grave ! Cela est parlant : les narines respirent, les yeux regardent. M. TEXTOR tient aussi haut le drapeau de la sculpture lyonnaise, qui compte, j'ose le dire, plus d'un maître. Son buste d'un ancien maire de Lyon, le Dr Gailleton, drapé dans sa robe de professeur de médecine, est une belle œuvre où, toutefois, il est trop question de décorations. Pendant quelques jours, nous avons vu le buste en plâtre de Gaspard André, maintenant il est remplacé par le bronze. La maquette était excellente, le bronze est parfait, animé et vivant. La figure est grimaçante, diront les mécontents ; c'était la ressemblance qu'il importait d'obtenir ; elle existe supérieurement, c'est bien l'aspect de l'architecte et c'est bien lui. D'après cette œuvre sincère et tout à fait remarquable, disons en toute justice que M. CHOREL est en réel progrès et que son talent grandit tous les jours. Quand je considère les médaillons (610) : Jean Beauverie, la Chanson frêle, Germaine et Louis, et les deux autres, faits de verve, je me figure M. Chorel pétrissant son plâtre de ses doigts nerveux avec une passion d'amoureux. M. AUBERT, soit qu'il n'eût rien à présenter, soit que son travail se trouvât inachevé à l'heure tôt venue de l'ouverture du Salon, a eu la louable idée d'exposer une étude faite anciennement pour le buste de Stella et une réduction en bois de la statue de B. de Jussieu, qui a bien trouvé sa place sur la cheminée en marbre, devant le panneau vernissé (669), de M. BOULANGER, dans la salle des arts décoratifs. Par M. GAUQUIÉ, charmant buste en terre cuite (620), la tête de la femme du monument Watteau au jardin du Luxembourg, et bien modelé son médaillon de B. Arnaud (619). Il en est de même des médaillons (598) et (607), exécutés par MM. BENOIT et CHARVOLIN. On dirait que M. PERRET a voulu représenter la Marguerite de Faust, tandis que le livret nous apprend que c'est l'Amour (632). Ainsi donc, le sujet ne se lit pas. L'Agnès (634) de M. PLOQUIN, a de l'ingénuité, cela est indiscutable ; mais, pour une ingénue, elle possède, surtout vue de dos, un cou énorme et des épaules carrées qui la dépoétisent. Bon masque de femme (635), de M. POLI. Les quatre masques (600) à la Carrière de M. BTON sont très intéressants par le jeu des physionomies. L'enfant au grelot, de M. CHAMBRADÉ (606), est bien modelé et parfaitement dessiné. Je prononce comme tout le monde, devant la figurine de M. MUSCAT (629), Mélancoïe, le mot de Tanagra, tellement elle évoque l'élégance des coroplastes grecs. La statuette en bronze de M. PERROU, le Joueur d'orgue (633), un type de la rue, démocratise l'art, en le rendant accessible à toutes les intelligences. Reproduire le peuple, son histoire, son type vigoureux ; exprimer ses métiers, ses grandeurs, ses souffrances, voilà le Beau à produire. Voilà de quoi donner

satisfaction au goût de la France nouvelle. L'enfant au lézard, de M. LAFONT (621), et le Lys, haut-relief en marbre (599) de M. BIANCHI, sont de belles œuvres destinées à orner les expositions. La sculpture serait-elle aussi un art de femme Mlle GALLAUD, avec son vieux Huertano et son Futur torrero (614 et 615) ; Mme MATHIEU, avec la Jeune Tarentine que roule la vague marine (622) ; Mlle MONNIER, avec son buste de Beethoven (626), sentant toutefois le pastiche ; Mlle NAUTARD, avec le Matin (630) et la Vierge (631) ; enfin, Mlle RIOLACCI, avec le portrait de Mme R. (638), font montre d'une énergie qui étonne et d'une grande habileté à pétrir la glaise. A la suite des belles œuvres signées par Roty et Chaplain, les rénovateurs de la médaille, ont figuré, ces dernières années, dans les Salons parisiens, les plaquettes et médailles d'une compréhension si personnelle de MM. Vernon et Charpentier. On a vivement félicité M. VERNON d'avoir augmenté le champ de la gravure en médailles en y faisant entrer le paysage se modelant et se dégradant doucement sur le fond. M. EXBRAYAT est le Vernon du Salon lyonnais. Peut-on avoir un plus beau panorama de Paris que dans la plaquette plâtre la Broderie (830) ? La tour Eiffel, le Panthéon, l'Arc de triomphe, l'église de Montmartre se détachent avec tant de vérité et de douceur dans l'océan de pierres qui constitue la grande ville. Tout serait à citer, tout est à admirer. Je voudrais pouvoir en dire autant de la plaquette du Concours national de tir (831), de M. MILLEFAUT, surtout parce que l'envers donne une vue de la place Bellecour ; mais l'Alpin perdu dans les rochers, au soleil levant, est trop raide, trop gauche à tenir son fusil. C'est la raideur sans pli faite homme. D'autres médailles et plaquettes d'un fini achevé par MM. KAUTSH et DEVAUX me servent de transition pour passer au Salon des artistes lyonnais. Auparavant, je veux dire la jouissance éprouvée en tournant autour de la Jument au cabéçon (624), bronze impeccable de M. DE MOUARD, et signaler le Baguier (723), de M. GAUQUIÉ, en bronze doré. Quelles jolies lignes, quel beau modelé chez cette figure se couvrant avec une grâce chaste d'une immense feuille de vigne !

Dans la sculpture des artistes lyonnais, aux personnes qui seraient disposées à croire qu'il n'y a pas assez de choses, je conseille de jeter un coup d'œil sur les plaquettes en bronze et en argent de M. KAUTSH ; elles verront comment les anniversaires de familles, les entreprises industrielles, les souvenirs destinés à consacrer les Sociétés privées ont donné matière à d'œuvres séduisantes. Ainsi, de longs moments se passeront, le plus agréablement possible, à examiner les merveilleuses allégories, les personnages d'un caractère nettement défini, les figures vivantes. Là, mieux qu'ailleurs, on comprendra l'engouement pour les médailles, une des caractéristiques de notre époque. La médaille commémorative offerte par les Facultés catholiques de Lyon à leur bienfaitrice, en plâtre, par M. DEVAUX (181) est, ma foi, une œuvre d'art d'un grand mérite. Drapée à l'antique, une femme verse noblement un sac d'écus entre les mains d'une religieuse pour assurer le pain et l'abri à la vieillesse, apparaissant entre elles sous les traits d'un vieillard assis, courbé sous le poids de l'âge et des infirmités. Cela se comprend aisément et c'est d'un gracieux modelé. Je passe rapidement sur un médaillon-portrait de M. D. (182) — mais nous en avons déjà tant vu, de médaillons — pour arriver à la porte monumentale de la Caisse d'Épargne de Rive-de-Gier (179). Quoi qu'on fasse, le monument est nu par lui-même ; aussi, l'architecte BLACHIER a-t-il fait appel au sculpteur DEVAUX pour imprimer à son œuvre de la grandeur et de l'attraction. La sculpture est le complément de l'architecture, la consécration de sa vie, dit excellent M. Laurent PICHAT ; nous en avons ici confir-

mation. Au-dessus de la large porte, une ruche, autour de laquelle bourdonnent quelques abeilles, repose sur une guirlande de fleurs soutenue de chaque côté par deux femmes, au regard fier, personnifiant avec un goût sûr le travail et l'épargne. Un projet de décoration de la montée d'escaliers de la villa Arnaud, à Couzon (180) est encore exposé par M. DEVAUX et provoque l'appréciation du critique, le porte-voix du public. Un lion, solidement campé sur les pattes de derrière, la queue nerveusement trainant sur la première marche de l'escalier, celle-ci d'une largeur accueillante, tient entre ses griffes l'écusson B. A. La gueule ouverte, l'animal, dont le corps s'appuie sur la rampe comme pour la soutenir, fait face aux visiteurs. C'est la marque de la maison de commerce interprétée par le sculpteur avec une simplicité de bon aloi et un souvenir ému à l'origine d'une fortune édifiée par le travail. A la place de l'inévitable boule de marbre ou de cuivre, se trouve, à l'extrémité de la rampe, un vase orné de fleurs, d'où sortira un candélabre. La statue Flore (178), de M. DEVAUX, plaît par le pur ovale de son visage, la flexibilité du col ; la Grosse femme (183), de M. FIX-MASSEAU, par son bon sourire. M. Fix-Masseau, ce délicat sculpteur, qui, comme son ami le peintre Abel Faivre, a quitté de bonne heure Lyon, sa ville natale, pour se fixer à Paris, complète son exposition par une Faunesse en marbre, au regard de travers, au sourire sarcastique, aux narines frémissantes, et par un double masque, les deux sœurs. Ces deux faces, aux chevelures entremêlées, taillées par un ciseau autant adroit que ferme, dans une matière d'un grain fin et de couleur rose, ne me sont pas inconnues. En effet, exposées en 1903, à la Société Nationale, à Paris, elles ont été reproduites par la gravure et louangées par la plume autorisée de M. Albert Thomas. J'ai même eu la bonne fortune d'admirer la maquette d'un blond adorable aux veines bleuissantes, comme dans le marbre exposé, lors d'une visite au luxueux atelier d'un de nos jeunes peintres, possédant au plus haut point le sens du beau et un grand amour pour son art, un fidèle exposant du Salon des Artistes lyonnais, M. Audras, qui se trouve à l'heure joyeuse de l'escalade de la renommée.

A. TUOTIOP.

## CONCOURS

### GRAY

#### HOTEL DE CAISSE D'ÉPARGNE

Un concours est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain pour la construction d'un hôtel de caisse d'épargne à Gray (Haute-Saône).

Il sera envoyé gratuitement, sur demande adressée à la Caisse d'épargne de Gray, un exemplaire du programme de ce concours.

Peuvent y prendre part les architectes et entrepreneurs des départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du territoire de Belfort et des Vosges.

### BEAUVAIS

#### CONSTRUCTION D'UN MUSÉE

L'Association pour la fondation d'un nouveau Musée à Beauvais vient de confirmer à la Municipalité son concours moral et financier dans le projet de construction d'un édifice destiné à recevoir un musée d'archéologie, art ancien, beaux-arts et arts industriels modernes, et aussi la bibliothèque municipale.

Le projet de construction fera l'objet d'un concours entre architectes avec primes sur une prévision de 350.000 francs, comprenant à forfait la construction, l'aménagement, l'ameublement, chauffage, éclairage, décoration, honoraires de l'architecte et frais de concours. L'exposition des projets admis au concours aura lieu dans un local de la ville, dans le courant du mois de mai prochain ; les primes seront de 2.000, 1.200 et 800 francs ; le règlement sera arrêté par la Société des architectes du département de l'Oise.

Une demande d'autorisation pour une loterie de 600.000 fr. sera faite au Ministère de l'instruction publique.

### FONDATION ROTHSCHILD

#### GROUPE DE MAISONS A USAGE DE PETITS LOGEMENTS SALUBRES ET ÉCONOMIQUES

La fondation Rothschild pour l'amélioration des conditions de l'existence matérielle des travailleurs, reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret du 27 juillet 1904, met au concours un projet de construction, sur un des emplacements qu'elle a acquis de la Ville de Paris, d'un groupe de maisons à usage de petits logements salubres et économiques.

Le concours, qui sera ouvert à partir d'aujourd'hui, 1<sup>er</sup> février, sera à deux degrés. Un jury, composé d'architectes et de membres du Comité de direction de la Fondation, désignera ceux des concurrents du premier degré qui seront admis à prendre part au concours du second degré.

Le nombre des projets à admettre à la seconde épreuve est laissé à l'appréciation du jury.

La Fondation ne prend aucun engagement au point de vue de l'exécution des projets, et avis est donné que le Comité de direction se propose de confier l'exécution de ses constructions à un bureau d'architectes-agents à traitement annuel fixe. Le Comité pourra s'inspirer des résultats du concours pour la formation de ce bureau.

M. Nénot, architecte, membre de l'Institut, a été nommé architecte-conseil de la Fondation.

Pour le concours du premier degré, un délai de deux mois, à partir du 1<sup>er</sup> février, est accordé pour la remise des projets, et de deux mois et demi pour la deuxième épreuve. L'exposition publique du premier degré aura lieu du 3 au 8 avril et, pour le deuxième degré, du 3 au 8 juillet.

Des primes et indemnités seront attribuées par le jury aux concurrents, dans les conditions indiquées au programme du concours. Leur valeur pourra varier de 10.000 à 4.000 francs (y compris une indemnité de 1.500 francs qui sera attribuée à chaque concurrent du deuxième degré qui se sera conformé aux conditions du programme). Le total des primes ne pourra pas excéder 50.000 francs.

On peut dès à présent se procurer le programme du concours, au Secrétariat général de la Fondation Rothschild, 21, rue Laffite, ou au Secrétariat de la Société centrale des architectes français, 8, rue Danton, ou au Secrétariat de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement, rue de Grenelle, 59, à Paris.

## LE BAL DES ENTREPRENEURS

Samedi, 28 janvier, a eu lieu dans les salons Monnier, ainsi que nous l'avions annoncé, le premier bal donné par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment de Lyon. Cette fête a été réussie de tous points et doit donner toute satisfaction à ses organisateurs, tant par l'affluence qui y avait répondu, que par l'entrain et la satisfaction témoignés par ceux qui y ont pris part.

Tout d'abord, félicitons MM. Benassy, Brunard, Chatoux, Pierre Duchez, Gautier, Antoine Grange, Grobon, Joseph Péta- vit, Sapanet, Sautour et Tourte, membres de la Commission d'organisation, pour les soins qu'ils ont apportés à faire bien et beau. De magnifiques carnets de bal étaient, par leurs soins, donnés à chaque dame ou demoiselle faisant son entrée dans la salle du bal.

Deux orchestres comprenant, le premier, douze musiciens, sous la direction de Mlle Guillot, pianiste, et le second, l'habile Société de l'*Estudiantina*, se sont partagé l'exécution des diverses danses.

Nous avons remarqué la présence de MM. Fréby, président de la Chambre syndicale; Liabaud, commandant du génie; Daydé, ingénieur; Bernol, ingénieur de la voirie; D<sup>r</sup> Perrot; Roux-Meulien, Bruyas, Berger, Chabanne, Pallu, Porte, Tixier, Blein (de Valence), architectes; Rollet, ancien juge au tribunal de commerce; Claudius Péta- vit, Canque, Buttin, Berlie, etc.

Citons encore: M. et Mme Martial Paufigue; M. et Mme Du- rand, artistes peintres; M. et Mme Benassy; M. et Mme Duchez père, entrepreneurs de travaux publics; M. et Mme Martin; M. et Mme Jean Duchez; M., Mme et Mlle Chabanne; M. Be- nassy, géomètre, etc., etc.

La plus grande animation n'a cessé de régner pendant toute la durée du bal, où habits noirs et robes claires tournoyaient harmonieusement dans le mouvement rythmique d'un orchestre symphonique parfait.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\*\*\* ARDÈCHE. — Il est question de construire un hôpital can- tonal à *Lamastre*. — Réfection des fontaines à *Tossiat*.

\*\* HAUTE-SAVOIE. — L'Etat a accordé une subvention pour l'endiguement de l'Arve à *Gaillard*; les travaux sont évalués 22.250 francs.

\*\* LOIRE. — L'ensemble des travaux de voirie projetés à *Saint-Etienne* comprend l'élargissement du chemin de la Joma- yère, l'alignement de la rue de l'Eternité, l'installation de bouches d'incendie rue Buisson prolongée et rue Palluat-de- Besset, l'établissement d'une conduite d'eau dans la rue Nou- velle entre le cours Fauriel et la rue créée sur le Chavanelet.

\*\* RHONE. — Construction d'un groupe scolaire et création d'un champ de foire à *Lamure-d'Azergues*.

\*\* SAONE-ET-LOIRE. — Réfection de trottoirs et construction de lavoirs à *Tourans*.

\*\* SAVOIE. — Construction d'un hôpital à *Moutiers*, et d'une école de filles dans le collège de *Noyer*, travaux évalués 30.000 francs. — Construction d'un bâtiment à l'hôpital de *Saint- Julien-en-Genève*, et adduction d'eau, grâce à une subvention du pari mutuel, dans la même commune; les travaux en sont évalués à 84.000 francs.

\*\* VAR. — Groupe scolaire à six classes pour chaque sexe à *Toulon*, aux quartiers des Routes, du Pont-de-Bois, de Siblas, de la Loubière et de Sainte-Catherine. — Ecoles maternelles au Temple, à la Loubière, à l'abbatoir et au Polygone. — Six écoles mixtes au Cap-Brun, au Pont-de-Suve, au quartier Brunet, à la Serinette, à l'Escaillon, au quartier Claret.

## AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Le vote de la MÉDAILLE DU SALON a eu lieu le lundi 23 janvier au Palais municipal.

Au premier tour de scrutin sur 88 votants ont obtenu: M. Médard, 42 voix; M<sup>lle</sup> Esprit, 19 voix; M. Arlin, 17 voix; divers 10. Le premier tour n'ayant pas donné de résultats, il est pro- cédé à un second tour de scrutin qui donne les résultats sui- vants: Votants 91, M. Médard, 57 voix, M<sup>lle</sup> Esprit 16, divers 18.

La médaille du Salon 1905 est décernée à M. MÉDARD.

Le Jury a, de son côté, attribué les récompenses suivantes:

PEINTURE. — *Première médaille*: M. Eugène Baudin. — *Deuxièmes médailles*: MM. Liénard et Tauty Léonard. — *Rappels de 3<sup>mes</sup> médailles*: M<sup>lles</sup> Crozier et Adda Cabane. — *Troisièmes médailles*: MM. Cave, Cadix, Roux Marcel, M<sup>lle</sup> Blanchard, MM. Ageron, Garraud, M<sup>me</sup> Jannot-Pinet, M. Lacour. — *Rappels de mentions honorables*: M<sup>lles</sup> Léonie Martin, Rozier, Gilliet, Charlaix. — *Mentions honorables*: MM. Migonney, Villion, Dupras, Sarrasin Hippolyte, M<sup>me</sup> Kei- me, M. Silvy, M<sup>lles</sup> Monnoyer, Veilleux et M. Osio.

SCULPTURE. — *Félicitations du Jury* à M. Muscat, hors con- cours. — *Rappels de Deuxième médaille*: M. Jean Chorel. — *Deuxième médaille*: M. Renard. — *Rappel de Troisième mé- daille*: M<sup>lle</sup> Monnier. — *Troisième médaille*: M<sup>lle</sup> Gallaud. — *Mentions honorables*: M<sup>lle</sup> Nantard, M. Foriel.

ARCHITECTURE. — *Deuxième médaille*: MM. Santu, Chaudier. — *Troisième médaille*: M. Garcin. — *Mention honorable*: MM. Heinzelmann, Mallet.

GRAVURE EN MÉDAILLES. — *Troisième médaille*: M. Gairal de Sérézin.

### Construction d'une vacherie et installation du service de stérilisation du lait au Parc de la Tête-d'Or.

Le 9 janvier a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, l'ad- judication des huit premiers lots de ce projet, formant un total de 54.784 francs; les rabais obtenus sont élevés à 12.935 francs 10 centimes. Mettant à profit les bonis ainsi réalisés, le Maire propose d'améliorer le projet de M. Tony Garnier, qui sur sa demande a modifié ses plans ainsi qu'il suit:

L'étable se trouvait primitivement placée à l'une des extré- mités du bâtiment, de façon à pouvoir être facilement agran- die dès que le besoin s'en ferait sentir. Or, le jour où une telle éventualité se serait produite, il aurait été impossible d'agrandir proportionnellement les locaux destinés au service de stérilisation. Il était donc préférable d'augmenter, dès à présent, la surface de ces locaux. D'autre part, il a paru néces- saire de disposer deux pièces supplémentaires au premier étage, afin de permettre de confier à un vacher marié la garde de l'étable et de ses dépendances. Enfin, d'autres améliorations de détail ont été également prévues sur les plans modifiés en conséquence par M. Garnier.

L'augmentation de dépense nécessaire pour la réalisation de ces améliorations s'élève à la somme de 9.633 fr. 40, rabais non déduits.

Le Conseil municipal aura à approuver ces modifications à une de ses prochaines séances.

### Commission chargée de l'acquisition d'œuvres d'art aux Salons lyonnais.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 23 janvier, a dési- gné pour constituer la Commission spéciale chargée de l'acqui- sition d'œuvres d'art aux salons lyonnais: MM. CADET, BEAU- VISAGE, MERMILLON, MARIETTON, HOFFHER et ROGNON.



**Construction d'égouts dans les six arrondissements.**

Dans la même séance, le Conseil a adopté le projet de construction de nouveaux égouts dans les six arrondissements que nous avons exposé dans notre numéro du 16 décembre dernier.

**Remise accordée, pour l'année 1905, sur les cotes foncières de 25 francs et au dessous (part de l'Etat). — Propriétés non bâties.**

La loi du 20 juillet 1904 dispose que le dégrèvement des petites cotes foncières (cotes foncières des propriétés non bâties ne dépassant pas au total, pour la part de l'Etat et pour le même contribuable, la somme de 25 francs), ordonné par la loi du 21 juillet 1897, sera de nouveau effectué en 1905.

Pour simplifier les formalités imposées aux contribuables, il a été décidé que les propriétaires qui ont obtenu le dégrèvement en 1904 obtiendront d'office et sans nouvelle déclaration en 1905 la même remise d'impôt qu'en 1904, pourvu que :

1° La contribution personnelle-mobilière à laquelle ils sont assujettis pour 1905 dans leurs diverses résidences ne dépasse pas, au total, 20 francs (part de l'Etat) ;

2° Le chiffre du revenu cadastral indiqué sur leurs avertissements de 1905 soit le même qu'en 1904.

La formalité d'une déclaration nouvelle n'est maintenue qu'à l'égard :

1° Des contribuables dont le revenu cadastral aura été modifié à raison d'acquisitions d'immeubles, d'aliénations d'immeubles, etc., et qui, malgré ces modifications, se trouveront encore dans les conditions voulues pour obtenir un dégrèvement ;

2° Des contribuables auxquels il n'a pas été accordé de dégrèvement en 1904, mais qui y auront droit en 1905.

La déclaration des contribuables devra être rédigée sur une formule imprimée mise gratuitement à leur disposition dans les mairies et dans les perceptions. Elle devra, à peine de nullité, être déposée dans le délai d'un mois à partir de la publication du dernier rôle foncier ou personnel-mobilier intéressant le contribuable.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des instructions détaillées pour la rédaction des déclarations.

**Élection au Conseil des prud'hommes de Lyon (Bâtiment et industries diverses).**

Une élection partielle a eu lieu le 15 janvier dernier, au Conseil des prud'hommes de Lyon (Bâtiment et industries diverses : ouvriers, 1<sup>re</sup> catégorie), afin de pourvoir au remplacement de M. Thevenot, démissionnaire. M. Joseph CANARD a été élu par 269 voix contre 164 à M. Boidevésy, sur 2.533 inscrits, dont 438 votants.

**Conférence de l'Association des Anciens Élèves de l'École centrale Lyonnaise.**

L'Association des anciens élèves de l'École Centrale Lyonnaise tiendra sa réunion mensuelle vendredi 3 courant, à 8 heures et demie du soir dans les salons Monnier, 31, place Bellecour. On entendra une causerie sur la Navigation aérienne par l'aviation, de M. Antonin Boulade, président de la section lyonnaise de l'Aéronautique Club de France. Des projections photographiques et cinématographiques seront faites par MM. L. et A. Boulade.

**Nécrologie.**

Lundi 30 janvier ont eu lieu les funérailles de M. Louis-Alexandre DÉNAT, entrepreneur de menuiserie à Lyon, décédé à l'âge de 62 ans. Membre de la Chambre syndicale des entrepreneurs depuis 1890, M. Dénat avait été élu conseiller prud'homme (bâtiment et industries diverses) la même année. Quand, en 1904, M. Fournier résigna ses fonctions de président

du Conseil des prud'hommes, c'est sur M. Dénat que se porta le choix des électeurs et il fut élu à cette fonction où ses qualités de droiture et son esprit de conciliation furent justement remarqués.

**Chambre syndicale des Entrepreneurs de Saint-Étienne.**

Dimanche 15 janvier, a eu lieu l'Assemblée générale des entrepreneurs faisant partie de la Chambre.

Un grand nombre d'entrepreneurs étaient présents.

Il a été procédé à l'élection du nouveau bureau qui se trouve ainsi constitué :

*Président* : M. ROUX, entrepreneur de menuiserie, ancien vice-président ;

*Vice-présidents* : MM. GUYOT, entrepreneur de plomberie, vice-président sortant ; FALCIOLA, entrepreneur de plâtrerie-peinture, ancien président ;

*Secrétaire* : M. CHOREL, entrepreneur de plâtrerie-peinture ;

*Trésorier* : M. BRUN, entrepreneur de ciments, trésorier sortant ;

*Rapporteur* : M. ROCHE, de la maison Roche et Cie.

La Chambre syndicale a certainement fait un choix heureux en la personne de M. Roux, dont l'activité et la clairvoyance sont connues de tous.

C'est un succès pour la mise en pratique du programme de M. Janvier à Saint-Etienne et dans la région, et nous sommes heureux à ce point de vue surtout, d'adresser nos félicitations au nouveau président et aux autres membres du bureau qui partagent, d'ailleurs, les idées de leur jeune et sympathique président.

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

Du 13 au 26 Janvier 1905

**LYON**

Rue de la Carrière, 3. — Presbytère. — Propr., fabrique de Saint-Pierre-de-Vaise. — Arch., M. Louis Benoît.

Cours Gambetta, 136-138. — Usine. — Propr., M. Léon Picard. — Arch., M. Meysson.

Place Saint-Jean, angle rue des Antonins, 7. — exhaussement. — Propr., M. Guy. — Arch., M. Thoubillon.

Route de Genas, 116, angle rue Cyrano. — Immeuble. — Propr., M. Henri Belleoef.

**SAINT-ÉTIENNE**

Rue de la Corre, 25. — Maison à exhausser. — Propr., M. Magery 25, rue de la Corre.

Boulevard Pasteur, 3, 5, 7. — Habitation. — Propr., M. Durand, architecte, 3, rue Forissier.

Rue Désirée, 62. — Habitation. — Propr., M. Honoré, rue Désirée, 62.

Rue du Chavanelet. — Brasserie. — Propr., M. Schleps, brasseur, rue du Chavanelet.

Rue de la Liberté, 12. — Maison. — Prop., M. Tardy, rue de la Liberté, 3.

**MISES EN ADJUDICATION**

**Rhône.** — Jeudi 23 février, 2 h. 1/2. — Mairie de Lyon. — Construction d'un égout du 4<sup>e</sup> type, rue des Passants (entre la grande rue de la Guillotière et le cours Gambetta). Travaux évalués à la somme de 6.949 fr. 50.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, rue de la Tunisie, 7, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Samedi 25 février, 2 h. — Préfecture. — Service vicinal. Chemin d'intérêt commun n° 7, de la Guillotière à Marenne. Construction d'un égout entre la route de Vienne et le chemin de Villon, sur la commune de Lyon. Dépense prévue, 23.701 fr. 19. A valoir, 1.298 fr. 81. Total, 25.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Chemin d'intérêt commun n° 9, de Givors à la Clochetière. Travaux de rectification entre le chemin de grande communication n° 2 et le cimetière de Givors, sur une longueur de 2.093 m. 80. Dépense

prévue, 78.752 fr. 64. A valoir, 8.247 fr. 36. Total, 87.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr.

Les devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la Préfecture du Rhône (3<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures.

**Ain.** — Dimanche 12 février, 2 h. — *Mairie de Coligny.* — Construction d'une mairie avec salle des fêtes et justice de paix. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, charpente, gros fers. Montant des travaux, 21.416 fr. 90. Cautionnement, 1.200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie. Montant des travaux, 5.465 fr. 73. Cautionnement, 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant des travaux, 3.772 fr. 03. Cautionnement, 200 fr.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Abel Rochet, architecte à Bourg.

**Allier.** — Mardi 14 février, 10 h. — *Mairie de Montluçon.* — Travaux d'entretien des bâtiments communaux pendant les années 1905, 1906 et 1907. Montants annuels. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 500 fr. Cautionnement, 25 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie, plomberie. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 50 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 50 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, tenture. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 50 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux. Montant, 900 fr. Cautionnement, 100 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Entretien et remontage des horloges et pendules communales. Mise à prix, 300 fr.

Les certificats d'admission devront être déposés huit jours avant l'adjudication entre les mains de M. le Maire.

Renseignements à la mairie.

**Ardèche.** — Dimanche 5 février, 2 h. *Mairie de Vocance.* — Translation du cimetière. Travaux de construction des murs de clôture et grille d'entrée. Montant des travaux, 3.715 fr. 85. Imprévu, 184 fr. 15. Montant total, 3.900 fr. Le montant du cautionnement à verser en numéraire avant l'adjudication est fixé à la somme de 300 fr.

Les devis, cahier des charges et autres pièces du projet déposés à la mairie de Vocance seront communiqués aux personnes qui demanderont à en prendre connaissance, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

**Drôme.** — Mardi 14 février, 3 h. — *Mairie de Montélimar.* — Construction d'un kiosque de musique. Partie métallique. Montant des travaux, 9.500 fr. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Pommier, ingénieur à Saint-Etienne.

Renseignements à la mairie.

**Haute-Savoie.** — Mardi 14 février, 11 h. — *Préfecture.* — Rivière de l'Arve. Syndicat d'Arenthon. Endiguement de la rive gauche de l'Arve, entre le torrent du Foron et le ruisseau de Sion, sur une longueur de 1.814 mètres. Travaux à l'entreprise d'après le détail estimatif : déblais pour l'ouverture d'un chenal, 8.640 m. à 0,80 = 5.184. Fouilles pour la fondation d'une digue submersible : déblais ordinaires, 3.700 m. à 0,35 = 1.295. Déblais dragués, 2.515 m. à 0,80 = 2.012. Maçonnerie avec blocs d'enrochements, 3.860 m. 68 à 11,95 = 46.135,18. Enrochements échoués au pied de la digue, 1.980 m. à 11,35 = 22.473. Enrochements approvisionnés au pied de la digue, 300 m. à 10,20 = 3.060. Pieux de 5 m. de longueur, battus à 4 m. 50 au-dessous de l'étiage, 274 m. à 16,15 = 4.425,10. Total des travaux à l'entreprise, 84.584 fr. 28. Somme à valoir, 8.415 fr. 72. Total général, 93.000 fr., dont 41.500 fr. à la charge de l'Etat et 41.500 fr. à la charge du département et de l'Association syndicale d'Arenthon. Cautionnement, 2.800 fr.

Visa du certificat, huit jours avant l'adjudication, par M. Schoendoerfler, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Annecy.

Les pièces du projet seront communiqués aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>er</sup> dans les bureaux de la préfecture 1<sup>re</sup> division; 2<sup>e</sup> dans les bureaux de M. Gaillard, faisant fonctions d'ingénieur à Bonneville.

**Isère.** — Dimanche 5 février, 9 h. — *Mairie de la Motte-Saint-Martin.* — Agrandissement du cimetière. Montant des travaux, 6.267 fr. A valoir, 592 fr. 92. Total, 6.860 fr. Cautionnement, 400 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par le directeur des travaux, M. Humbert, à la Mure (Isère). Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 25 février, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien des bâtiments départementaux de l'arrondissement de Mâcon. Lot unique. Terrassements, maçonneries, pierres de taille. Montant approximatif pour la durée du marché, 1.500 fr. Cautionnement provisoire et définitif, 75 fr.

Le certificat de capacité devra être visé par M. Parent, ingénieur des ponts et chaussées, architecte par intérim du département, au moins huit jours à l'avance.

Les devis et cahier des charges relatifs aux travaux dont il s'agit sont déposés à la Préfecture (Travaux publics), et dans les bureaux de M. Parent, ingénieur des ponts et chaussées, architecte départemental par intérim, boulevard de Roca, 4, à Mâcon, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 38341

Tirage : 15 Avril 1905

# LOTÉRIE-TOMBOLA

Le Billet : 1 franc

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

AUTORISÉE PAR ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 1904  
Au Capital de 100.000 francs

**10.000 fr. TROIS GROS LOTS 1.000 fr.**

NOMENCLATURE DES LOTS :

PREMIER GROS LOT :

**AUTOMOBILE (10.000 fr.)**

DEUXIÈME GROS LOT :

**SERVICE ARGENTERIE (1.000 fr.)**

TROISIÈME GROS LOT :

**AMEUBLEMENT (1.000 fr.)**

4<sup>e</sup> Lot, Machiue à coudre de 100 fr. | 5<sup>e</sup> Lot, Objet d'art de 100 fr. | 6<sup>e</sup> Lot, Appareil photo de 100 fr. | 7<sup>e</sup> Lot, Jumelle longue-vue de 100 fr.  
8<sup>e</sup> Lot, Fusil de chasse de 100 fr. | 9<sup>e</sup> Lot, Chronomètre de 100 fr. | 10<sup>e</sup> Lot, Phonographe de 100 fr.

11<sup>e</sup> Lot à 33<sup>e</sup> Lot, Vingt-trois Objets en nature, d'une valeur de chacun 100 fr. — 33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.

On trouve des billets à l'AGENCE FOURNIEU, 14, rue Confort, Lyon et dans tous les Bureaux de tabacs, Librairies, etc. Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 centimes par 4 billets) portant à l'adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### CARREAUX EN CIMENT

**VVE A. DEMOLINS.** Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 85, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grés et Boisseaux. Ardoises.

### CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

### PEINTURE & PLATRE

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

### CÉRAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES,** fabricent Jean-Claude PROST, succés, à la Tou-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandes, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grés et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

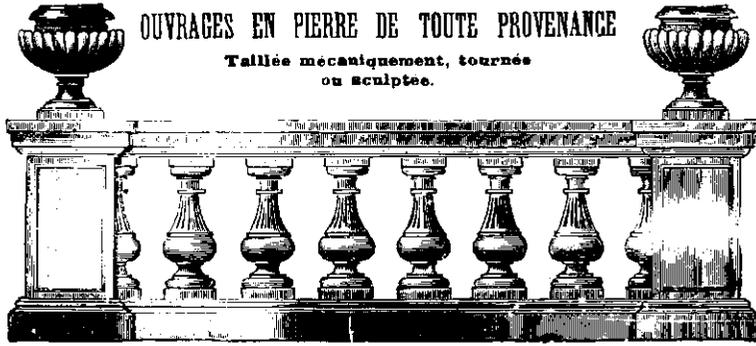
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Tallée mécaniquement, tournées ou sculptées.

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album



## ENDUITS DE L. CARON

35 Ans de Succès  
CONTRE L'HUMIDITÉ DES MURS  
PLATRES FRAIS. SALPÉTRATION  
Peinture sur tous Ciments

Seul Fabricant : P. DUCHAPT-CARON - Paris

Concessionnaire : Louis BARDEY & A., 14, Rue Robert, LYON

Adresse télégraphique : RIVACIER  
Téléphone 28-88

## RIVORY & J. JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

Bureaux et Dépôts : 46, rue Raulin, Lyon

Bureau de représentation pour la région du Centre et de l'Est.  
Dépôt de billettes.

Tubes en fer et en acier pour eau, gaz, vapeur; serrurerie, tubes renforcés pour puits. Tubes pour vélocipédie, raccords, fonte et fer.

Appareils de chauffage par la vapeur, Tuyaux à ailettes, radiateurs, chaudières. Tous accessoires de chauffage haute, basse pression.

Appareils de sûreté. Robinetterie de toutes sortes. Accessoires pour chaudières et machines à vapeur, bronze et cuivre brut, métal au friction.

Fontes moulées mécaniques, de bâtiment, de canalisation, d'ornement. Aciers moulés de toutes sortes, aciers forgés, fontes malléables, limes, outils, aciers d'outils, brides, boucons.

## Henri BONJOUR

acquéreur des ateliers  
**Hilaire DUFIN**  
**LYON**  
Au Colosse de Rhodes

### Ateliers d'ÉBÉNISTERIE et SCULPTURE

Cours de la Liberté, 29

### Ateliers de TAPISSERIE, SIÈGES et DÉCORATION

Cours de la Liberté, 44

### Ateliers de LITERIE et MATELASSERIE

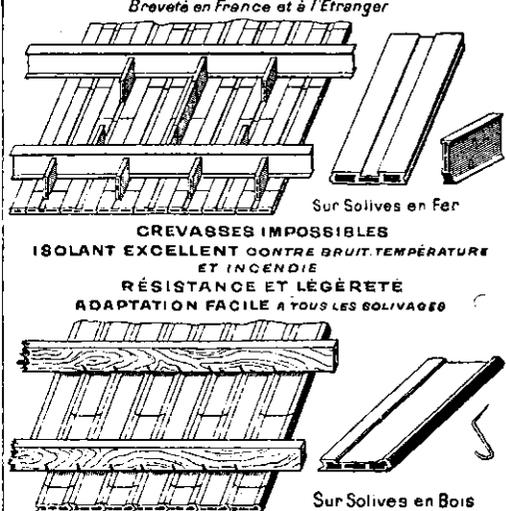
Cours de la Liberté, 42

**EXÉCUTION SUR PLANS ET DEVIS — INSTALLATION COMPLÈTE**

**Exposition et Magasins de Vente**  
42-44, Cours de la Liberté, 42-44

## NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)  
Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

Sur Solives en Bois

CREVASSES IMPOSSIBLES  
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE  
ET INCENDIE  
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETE  
ADAPTATION FACILE A TOUS LES SOLIVAGES

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES  
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS  
RENSEIGNEMENTS.

TUILERIES CANCALON FRANÇOIS, ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84. LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de Sèze, 63. LYON (Télép. 20.92).

## J. EULER & FILS

24 Rue de la Paro-Dieu, LYON.

### Constructions Métalliques



Plans et Devis sur demande. Téléphone 1103

Grilles, Balcons, Croisées en fer.

Installations industrielles

Charpentes en fer, Serrurerie.

## CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.  
LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON

Matériel POUR TRAVAUX PUBLICS Mines, Plantations

Matériel MATÉRIAUX pour Entreprenneurs

Vente LOCATION avec faculté d'Achat



Jules WEITZ  
LYON

Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et  
Rezérs 1892: deux 1<sup>ers</sup> Prix, Médailles d'Or.  
Lyon 1894: deux premiers Prix, Médailles d'Or.  
Bordeaux 1895: HORS CONCOURS, Membre du Jury.  
PARIS 1900: Médailles Or et ARGENT  
Hanôl 1902: GRAND PRIX